# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 JUILLET 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 31 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Jas. P. Guinault—A la résidence de M. John Kilshaw, sur la Levée, après les Abattoirs—Dix vaches, un cheval, une charrette à lait, harnais, etc.

Par le Shérif—Sur les lieux, coin S. E. des rues Dryades et Thalie—Un vaste assortiment de tissus, étoffes à robes, coton, toile, mousseline, notions, comptoirs, vitrines, installations, bail non expiré, etc.

## Réapparition de M. Blaine sur la scène politique.

On se rappelle l'interminable Convention républicaine qui a siégé à Chicago, en vue de choisir, s'il était possible, un candidat du parti à la Présidence. Ce n'était pas la quantité qui manquait ; il pleuvait des aspirants. A un moment donné, ils dépassèrent la douzaine, sans compter le plus important de tous, dont le nom volait de bouche en bouche, mais que personne n'osait choisir, et qui, lui-même, se dérobait, ou, tout au moins faisait mine de se dérober.

C'était la qualité qui faisait un peu défaut. Parmi tous ces candidats, il n'y avait pas un homme que l'on pût décemment présenter à la nation—non pas qu'ils fussent d'une incapacité ou d'une indignité notoires, mais c'étaient des médiocrités ; la taille n'y était pas ; l'envergure était insuffisante ; pas une seule popularité nationale, rien que des réputations de clocher. Après bien des allées et venues, bien des tergiversations, le choix finit par s'arrêter sur M. Harrison—un excellent citoyen, mis de côté sa qualité de politicien républicain ; ayant tous ses certificats de bonne vie et mœurs ; général, par-dessus le marché, comme tout Américain du Nord qui se respecte doit l'être ou l'avoir été ; enfin, petit-fils d'un Président qui a laissé un nom honorable dans l'histoire, et arrière petit fils d'un des patriotes qui ont fondé la République Américaine.

Assurément, aucun de ces titres n'est à dédaigner. C'est quelque chose que d'être le petit fils de son grand-père. C'est de ce bois-là qu'en Europe on fait, généralement, les empereurs.

Il paraît que cela ne suffit pas aux Etats-Unis ; il faut que l'on se soit, en outre, conquis ce que les Américains appellent un "standing" national. Voilà plus d'un mois qu'un journal comique représente, à la grande joie de ses lecteurs, M. Harrison, à moitié enseveli sous le chapeau de son grand père, le Président. Il a touché juste, le caricaturiste ; il exprime, spirituellement, l'idée qui domine les masses. Il n'est pas jusqu'aux républicains les plus ardents pour qui ce "grand papa's hat" ne laisse quelque chose à désirer ; ils s'obstinent à chercher ce qu'il peut y avoir dessous, et comme ils ne le trouvent pas, ils éprouvent une certaine désillusion. L'enthousiasme manque absolument dans les rangs du parti ; il y a du doute dans les esprits, du froid dans les âmes. La situation devient inquiétante, car on ne réussit, dans les élections, qu'en chauffant les populations à blanc. Sous ce rapport, les affaires ne vont pas, le thermomètre électoral est en baisse. Il est temps d'y mettre bon ordre, de faire remonter la température républicaine, qui menace de tomber à zéro. On n'a pas la prétention de remporter une éclatante victoire, on se résignerait même, bon gré malgré, à être battu, mais on ne veut pas, on ne peut pas se faire à l'idée d'un désastre. S'il est impossible de triompher, qu'au moins la bataille ne dégénère pas en complète déroute.

Que faire ? Les apôtres du parti se sont réunis dans leur cénacle, pour y attendre qu'une idée lumineuse leur tombe du ciel ; elle est descendue sur eux, en effet, sous la forme de M. Blaine. Le célèbre politicien n'a pas précisément la blancheur virginale de la colombe, mais serpent, parfois la griffe du lion ; il a l'astuce du renard, la prudence du passé maître en l'art de manier les assemblées et il a une éloquence qui "empoigne." Relever une candidature qui baisse, rallier un parti qui se disperse, réchauffer les masses qui se refroidissent, agiter dans l'air le drapeau que des mains débiles ne peuvent plus porter—c'est bien là un rôle à sa taille ; il a toutes les qualités voulues, nous ne dirons pas pour ramener la victoire, mais pour sauver l'honneur du parti. Donc, on rappelle M. Blaine, on lui promet des ovations à son retour, et on les lui fera, sinon pour l'estime qu'il inspire, au moins parce qu'on a besoin de lui. Il n'est pas homme à négliger une aussi belle occasion de se relever dans l'esprit public, de se venger, en même temps, du demi-abandon dans lequel ses amis, vrais ou prétendus, l'ont laissé. Le rôle qu'il a joué, dans ces derniers temps, n'est pas des plus glorieux, et plus d'un républicain l'a considéré comme un homme fini, enterré.

Quelle chance de remonter à la surface, de reprendre un rôle qu'il n'aurait jamais dû abandonner, de jouer les Gambetta, les Warwick, de remettre à flot une candidature qui sombre, de redevenir, au moment où l'on s'y attendait le moins, le généralissime des armées républicaines !

On aurait tort de croire que M. Blaine a abdiqué. Une ambition comme la sienne ne désespère jamais ; elle peut prendre des temps d'arrêt, mais elle ne dételle qu'arrivée au but. Il ne se souciait pas beaucoup de se présenter, cette année, après une première Présidence démocratique, qui est restée correcte, tout le temps, et a réussi, d'un bout à l'autre. Il n'y a pas d'exemple d'un si prompt renversement de parti, surtout quand il n'a pas encore eu le temps de commettre des fautes graves, de tomber dans les excès où vous entraîne la longue habitude du pouvoir. Si M. Blaine s'est tenu à l'écart, cette fois, c'est pour mieux se lancer dans l'arène en 1892. N'est-ce pas pour lui une chance rare de voir son propre parti l'appeler au secours, le prier de sauver l'honneur du drapeau ? Tout l'engage à céder aux instances des chefs du républicanisme. Il n'a pas l'espoir de l'emporter haut la main, mais appelé, au dernier moment, auprès de M. Harrison, comme une des lumières de la science, au chevet d'un moribond, dont désespèrent les médecins ordinaires, il ne peut qu'adoucir l'agonie et sauver le malade, au moins l'honneur de la Faculté. Impossible de lui imputer la défaite, mais il faudra bien lui accorder le mérite d'avoir relevé l'organisation, ranimé dans une partie des masses, un peu de l'ardeur qui s'y éteignait. Puis, il y a un semblant de sentiment chevaleresque à soutenir pour autrui une cause qu'on n'a pas voulu défendre pour soi-même. Cela pose, cela grandit, cela agit puissamment sur les populations, qui ne se plaisent qu'à être dupées et éblouies.

Voilà M. Blaine redevenu, tout à coup, le centre du mouvement, l'âme, le bon génie du parti, la grande figure du républicanisme américain ; le voilà porté naturellement en avant et s'imposant comme candidat à la prochaine Présidence. Le moyen de lui résister, cette fois ? N'aura-t-il pas galvanisé, ressuscité, en quelque sorte, le parti, au moment le plus critique, alors qu'il semblait s'affaisser sur lui-même, comme pour ne plus se relever ?

Nous ne nous effrayons pas du rôle que va probablement jouer M. Blaine, mais il est curieux de voir ce candidat évincé et rentré sous la tente, reprendre, pour le compte d'un autre, la lutte devant laquelle il avait reculé, quand il s'agissait de lui-même.

Il ne sera pas sans intérêt de suivre dans ses pérégrinations, le premier personnage du parti, transformé en Barnum de la politique, traînant après lui M. Harrison, de ville en ville, pour le présenter aux électeurs, et battant la grosse caisse, lui, premier rôle, pour le comparse qui a pris sa place.

## M. le juge Alfred Roman.

Les nombreux amis de M. le juge Alfred Roman apprendront avec plaisir qu'il se propose d'ouvrir un cabinet d'avocat dans les premiers jours d'août.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de cet honorable ex-magistrat. On sait avec quelle conscience, quelle fermeté, quelle incorruptibilité, il a rempli les redoutables fonctions de juge criminel. Devant cet homme qu'aucune influence ne pouvait atteindre, qui restait impassible devant les appels faits à ses sentiments, qui s'était fait une loi inflexible de châtier rigoureusement le crime, on était sûr que les coupables seraient punis et la société vengée.

M. Roman reprendra donc l'exercice de sa profession. Il s'occupera d'affaires civiles et d'affaires criminelles, mais plus spécialement de ces dernières à cause de la grande expérience qu'il a acquise pendant ses huit années de magistrature. Il plaidera non seulement à la Nouvelle-Orléans, mais dans les paroisses supérieures. Il serait superflu de le recommander ; les clients lui viendront en grand nombre.

Un des notables de Covington, et l'un des cultivateurs les plus expérimentés de St-Tammany—M. Jules Cahier—comptera, sous peu, parmi les vignerons français de la paroisse : MM. John T. Munsch, Louis Mathieu et Alphonse Dutruch. Il nous promet du vin rouge pour la fin du mois d'août. Ses raisins sont des qualités connues sous les noms de Herbemont, Concord et Norton Virginia.

La propriété de M. Cahier est à deux milles et demi de Covington. Elle lui a donné, cette année, une magnifique récolte de maïs, et lui donnera bien plus de patates douces, "cowpeas" et autres fourrages, que l'an dernier. Les cannes à sucre y ont une belle apparence, et l'on compte sur un bon rendement.

Au milieu des vastes champs de la ferme, le visiteur ou le passant remarque un grand nombre de pacaniers—450—dont 100 sont en plein rapport. Ces arbres ont été plantés par le propriétaire lui-même, qui avait choisi les pacanes à la Nlle-Orléans, où étaient reçues, des environs, et se trouvaient, les plus grosses et les plus fines, à l'époque où M. Cahier a commencé la plantation, avec l'idée d'en faire une source de beau revenu—sinon de richesse—pour sa famille. Si beaucoup de Louisianais avaient eu la prévoyance du négociant-fermier de Covington, leur situation ne serait-elle pas infiniment meilleure pour eux ou pour leurs descendants ?

Dans le jardin de M. Cahier, les yeux s'arrêtent sur cinq oliviers, qui ont rapporté une assez grande quantité de fruits.

Les pilules d'Ayer sont à la tête de tous les apéritifs et de tous les purgatifs. Leur action est douce, pénétrante et complète.

## LOUISIANE.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 28 juillet :

Le coton a commencé à s'ouvrir en bon nombre d'endroits, dans notre paroisse. Nous en avons reçu un échantillon de M. Emile Dominique, homme de couleur, qui fait la culture sur la propriété de M. T. J. Walshe,—Fausse Pointe. Il en a 15 acres aussi avancés et sur lesquels les grabots s'ouvrent très vite.

Un planteur expérimenté nous dit que ce n'est pas bon signe ; il y voit la preuve que la pousse de la plante est arrêtée, alors qu'elle devrait continuer jusqu'au premier août.

—La paroisse St-Martin appelle, à grands cris, l'immigration, elle a des terres très riches, des ressources agricoles plus qu'ordinaires. Le brillant village d'autrefois a besoin d'un sang nouveau pour le rajeunir et lui rendre son ancienne vie.

—Les Billaud sont en train de prospérer. 54 arpents, faisant partie de leur propriété, leur ont donné 126 boucauts de sucre et 246 barils de mélasse, l'an dernier.

Cette section de la paroisse vaut celle de Cypremort, dans la paroisse Ste-Marie. On y roulera 90 arpents et on gardera 22 arpents pour la semence. On y a bâti de nouvelles cabines pour les tenanciers. On invite à venir s'y établir les hommes de l'Ouest qui ont quelques moyens. Tout en travaillant pour les autres, ils pourront se rendre compte des avantages que l'on y trouve. Il y a aussi, sur cette habitation, de très beaux bestiaux.

—Dans la paroisse Lafayette, M. O. B. Roy possède de fort belles terres qu'il vendrait $10 l'acre ; on pourrait y établir des fermes de 100, 200, 300 acres. A l'ouest, les terres se vendraient $5 ; il y en a 360 acres. Une autre section de 800 acres peut être achetée au prix de $8 l'acre.

—Près de la propriété Emile Romero, on va bâtir un pont, sur le bayou Vermillion, et construire des chemins qui conduiront à Abbeville, Royville, Lafayette et Nouvelle-Ibérie. M. Romero reçoit les contributions pour la construction du pont.

—Nous nous rappelons notre visite de l'an dernier à la mine de sel ; un ancien résidant nous disait alors : Nous ignorons les véritables ressources de notre pays. Nous ne voyons que les richesses de la surface, mais on ne parle pas assez de celles du sous-sol. Qui s'inquiète de nos mines de soufre, de fer ? Si on les exploitait, quelles fortunes on en tirerait.

—Au Détour des Indiens, la récolte de sucre est pleine de promesses ; on compte faire beaucoup de sucre, cette année.

Nous en dirons autant de la propriété de M. C. P. Billings pour la canne et le maïs.

A Cypremort, MM. Cerf et Maillard auront achevé leur nouvelle sucrerie pour la roulaison. Ils y rouleront 200 acres, pour eux, et toutes les cannes des environs.

—Le district de Petite-Anse, dans la paroisse Ibérie, a beaucoup souffert de la pluie. On peut dire, cependant, que les planteurs sont toujours parvenus à maintenir leurs champs en bon état.

Chez M. Jacob Eaton, sur Oak Grove, la canne et le maïs sont très beaux.

—Nous lisons dans le *Caligraph*, de Ruston :

M. Goslin a une véritable petite ferme d'expérimentation, de six acres d'étendue. Il a deux acres de maïs, deux acres de coton, deux acres en jardin et en casse-cou. La terre qui est sous maïs est neuve ; il l'a engraissée avec 200 livres de graine de coton et 200 livres d'os bruts, l'acre. Il récoltera de 45 à 50 boisseaux l'acre. Il en a fait autant pour l'un de ses deux acres de coton. La plante est plus qu'à la hauteur de ceinture, pleine de grabots, et chaque tige en porte au moins un. Sur l'autre acre, il a, outre ses 400 livres d'os et de graine de coton, mis 200 livres d'acide phosphate. Le coton y est à la hauteur d'homme et porte une quantité énorme de grabots. C'est le plus beau coton que nous ayons jamais vu, ici, à cette époque de l'année. S'il ne lui arrive pas d'accident, M. Goslin fera, certainement, de deux à deux balles et demie.

"Il a, de plus, divisé son jardin en petits carrés, où il y a plusieurs sortes de fruits : des raisins, des melons, etc. M. Goslin est un artisan et non un planteur. Il fait des expériences plutôt que de chercher à gagner de l'argent, mais ses essais seront fort utiles à ses voisins et à ses amis ; on verra, bientôt, quel avantage il y a à savoir tirer parti des engrais. C'est un exemple que devraient suivre bon nombre de nos cultivateurs."

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 28 juillet :

Demain 28, nous avons ici un mass-meeting convoqué par nos principaux planteurs et citoyens de Houma. Le but est de traiter la question d'immigration et d'aviser aux moyens de l'attirer parmi nous, afin d'arriver à développer nos ressources naturelles.

La *Review*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 28 juillet :

Les cours d'eau de la Louisiane ont été l'objet de l'attention du Congrès, cette année, un peu plus qu'à l'ordinaire.

Avec l'augmentation de l'immigration et la probabilité des communications du bayou Têche et de l'Atchafalaya avec la Nouvelle Orléans, par les deux routes du bayou Plaquemine et du bayou Black, il n'y a plus à douter de la prospérité future de la Louisiane. (On va faire des études sur ces cours d'eau, afin d'y apporter les améliorations—Bayou Têche, à partir de son embouchure jusqu'à St-Martinville—l'Atchafalaya, depuis la baie de Berwick jusqu'au Golfe du Mexique, pour s'assurer un chenal à 20 pieds de profondeur—embouchure et passes de la rivière Calcasieu—Bayou Terrebonne, trois milles ou plus à draguer au-dessus de Houma—port de Baton Rouge—rivière Tangipahoa—Bayou Derchear, depuis le Lac Bisteneau jusqu'à la ligne de l'Arkansas—le Tchefuncta et le Bogue Falaya—le Bogue Chitto—le Bayou Des Glaizes, pour y établir des écluses—le Bayou St-Jean, depuis la tête du Maringouin jusqu'au Pontchartrain—le bayou Lafourche, de Donaldsonville au golfe — la rivière Amite—le bayou Manchac—le bayou Têche en vue de l'établissement d'écluses—la rivière Tickfaw—les bayous Terrebonne et Black pour raccourcir le chemin entre le Mississipi et la baie de Berwick, le Texas et le Mexique.

Nous espérions pouvoir publier, ce matin, les détails de la célébration du 14 juillet à Paris, mais nos journaux de France ne nous sont point parvenus hier.

**L'Excursion à Denver, Colorado**, sur le Texas & Pacific est de première classe sous tous les rapports. Elle ne différera en aucune façon avec le trajet régulier du touriste excepté en prix. Le taux pour aller et retour est seulement de $25 00—un prix qu'on n'aura jamais eu avant pour une Excursion de plus de deux mille sept cents milles. Les billets sont bons pour trente jours et ceux qui en sont détenteurs pourront s'arrêter où ils voudront dans le voyage de retour. Le train sera composé de chars-dortoir Pullman avec un wagon salle à manger attaché au train et ira directement à Denver. Le train partira de la Nouvelle-Orléans à 6 P. M. le samedi 11 août. Retenez vos lits au No 47 rue St. Charles.

A. S. GRAHAM,
Agent des billets

La Salsepareille d'Ayer est recommandée par les meilleurs médecins, comme le seul remède infaillible pour purifier le sang.

Hotel Washington.—Trisconi a su continuer à Milneburg les bonnes traditions. Grâce à lui l'endroit garde toujours sa puissance d'attraction sur les gourmets. Nul autre part sur les rives du Pontchartrain un local qui invite mieux à festiner ; nul autre part on ne sait fait mieux et à meilleur compte ceux qui apprécient la table bien pourvue, bien servie.

## Sir Samuel Baker et la panique anglaise.

Après beaucoup d'autres spécialistes, Sir Samuel Baker a jugé nécessaire de donner son avis sur la situation présente de la Grande-Bretagne au point de vue militaire et maritime.

C'est la *National Review* qu'il a choisie pour exposer ses vues. S'il faut l'en croire, le sentiment d'insécurité qui s'est fait jour récemment chez le peuple anglais, en voyant le continent hérissé de baïonnettes, est parfaitement légitime, et l'on doit seulement s'étonner qu'il ait mis aussi longtemps à se produire. Mais le véritable danger qui menace le Royaume-Uni, en cas de guerre européenne, n'est pas précisément une invasion ; c'est plutôt une grande famine, une pénurie de substances alimentaires et de matières premières.

"Nous sommes si bien habitués à voir arriver ponctuellement dans nos ports tout ce qui nous est indispensable pour vivre et travailler, dit l'écrivain anglais, que l'idée ne nous vient même pas que les choses puissent jamais aller différemment. Et pourtant il n'est pas douteux que, aux premiers bruits de guerre imminente avec une grande puissance maritime, le prix du pain doublerait d'emblée dans toute l'Angleterre, et l'on assisterait à une panique industrielle comme on n'en a pas vu souvent. Cette panique serait parfaitement justifiée, car, en l'état actuel de ses défenses, la Grande Bretagne ne pourrait pas assurer ses approvisionnements. La principale route de son commerce est présentement le canal de Suez ; quoi de plus facile pour un ennemi entreprenant que de la lui fermer ? Il faut donc songer avant tout à protéger cette route, et, à cet effet, sir Samuel Baker préconise d'abord une alliance avec l'Italie. Il recommande ensuite de fortifier tous les dépôts de charbon que l'Angleterre a semés sur les mers, et cite à ce propos quelques exemples de stations maritimes de première importance qu'il considère comme exposées présentement à tous les coups de main.

Mais le véritable intérêt de son travail n'est pas là. Il gît dans la proposition la plus singulière, dans celle qu'on s'attendait le moins à trouver sous la plume d'un écrivain militaire anglais : le rétablissement de la guerre de course.

Inutile de dire que sir Samuel Baker ne la réclame pas ouvertement ; il sait trop à quelles résistances il se heurterait de toutes parts. Ce qu'il voudrait, ce serait de rétablir la course au profit de l'Angleterre, sans que les autres nations participassent à cet avantage. Mais comment réaliser une pareille utopie ? demandera-t-on. C'est extrêmement simple. Il suffit de décorer les corsaires anglais de l'avenir du nom de "volontaires" et de créer, à côté de la marine régulière, une sorte de "milice maritime" recrutée parmi les capitaines au long cours. Ces officiers porteront en poche "le brevet de Sa Majesté". Dès lors, les navires de commerce placés sous leur commandement pourront s'armer, se grouper pour faire route ensemble, résister aux agresseurs. Et comme la victoire sera probablement, dans les guerres maritimes de demain, à l'audace et à la vitesse plutôt qu'aux plaques d'acier et aux canons démesurés, Britannia, ainsi déguisée, continuera à régner sur les vagues.

Rien de plus élémentaire, en effet, si les ennemis de Britannia consentent à se plier à cette fiction. Mais comment se refuser à voir que le "brevet de Sa Majesté" préconisé par sir Samuel Baker est tout simplement ce qu'on appelait jadis des "lettres de marque" ? Et comment croire que les adversaires supposés de la Grande-Bretagne soient assez simples pour se laisser ainsi berner ? Il va de soi que, si les Anglais créaient des "volontaires de mer", leurs adversaires en créeraient aussi quittes à ne pas insister plus que de raison pour les appeler *corsaires*. La guerre de course se trouverait donc rétablie en fait, sans l'être de nom. Ce serait un beau triomphe du *cant*. Il reste à voir si l'Angleterre y gagnerait autant qu'elle y perdrait, et c'est difficile à admettre.

Un nouveau musée à Paris.—Le nouveau musée créé par la Ville de Paris et dont l'ouverture a eu lieu le 14 juillet, est situé sur le territoire d'Auteuil ; son entrée se trouve au No 9 de la rue Lafontaine. Après avoir traversé une vaste cour, au milieu de laquelle s'élève actuellement la statue d'Etienne Dolet, laquelle est destinée à être érigée prochainement place Maubert, on voit en face de soi un baraquement provisoire sous lequel sont exposés les modèles en plâtre des statues et des groupes acquis par la Ville de Paris ou exécutés sur sur commande.

A droite s'élève le musée proprement dit. C'est une construction légère, toute neuve, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Cette construction et son aménagement intérieur ont coûté soixante francs, non compris la valeur du terrain, qui appartient à la Ville.

Le musée se compose de modèles et d'originaux d'œuvres artistiques se rapportant exclusivement à l'histoire de la ville de Paris depuis le commencement du siècle. Il est divisé en deux sections bien distinctes : au rez-de-chaussée toutes les œuvres dans l'ordre civil ; au premier étage, les œuvres les plus remarquables dans l'ordre religieux.

Par un aménagement bien compris et en raison de l'exiguïté relative du local, on a divisé les deux étages en un certain nombre de salles, au moyen de cloisons et de murs de refend, de façon que les objets de même nature se trouvent réunis dans des salles séparées.

Voici, au rez-de-chaussée, les réductions de la collection complète des statues qui ornent les façades du nouvel Hôtel de ville. Plus loin, on voit une collection de toutes les médailles commémoratives se rapportant à l'histoire de Paris et frappées depuis un demi-siècle.

Au premier étage, le musée a un caractère plus artistique. Là sont réunis des tableaux et des tapisseries de grande valeur.

Citons comme tapisseries la collection dite de *Saint-Gervais*, laquelle est estimée plus de cent mille francs. A côté sont exposées les modèles ou les maquettes des œuvres exécutées dans les églises Saint-Méry, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Jacques, Saint-Christophe, Saint-Luc, Saint-Laurent, etc.

A signaler également plusieurs tableaux remarquables, signés Philippe-de-Champaigne, Guillemot (la *Déposition du Christ*, les *Pestiférés de Jouvenet*, etc.).

Ce musée sera agrandi prochainement par la construction de nouvelles galeries réservées à des ouvrages de peinture.

Les punitions dans les écoles.—Dans l'une des dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques, de Paris, M. Félix Hément a lu un travail sur les châtiments dans l'éducation. Il proscrit d'une manière absolue les châtiments corporels, qui ne sont plus d'ailleurs en usage que dans quelques rares pays soi-disant civilisés où on ne les emploie pas sans répugnance et sans en atténuer les rigueurs dans une certaine mesure. Le châtiment corporel compromet la dignité du maître, il rend l'enfant timide, sournois, menteur, il est anti-éducatif et sans efficacité. Loin d'éveiller le sens moral, il abaisse le caractère.

M. Hément n'entend pas seulement par châtiment corporel les coups, mais tout châtiments qui est de nature à compromettre la santé. Ainsi la privation d'une nourriture substantielle, de récréation, de promenades, les retenues. Ces moyens de correction vont en outre contre le but qu'on se propose, qui est de réprimer la turbulence, la paresse ou l'indiscipline. On doit s'en tenir uniquement aux remontrances et aux exhortations, mais en les graduant avec tact et en tenant compte de la sensibilité et du tempérament de l'enfant, en se montrant tolérant pour les peccadilles, en jugeant les fautes au point de vue de l'enfant qui diffère du nôtre. Il faut moins se préoccuper de faire expier une faute que d'améliorer celui qui l'a commise. M. Hément a donné en quelque sorte un essai sur *l'art de punir*. Il énumère les conditions auxquelles doit satisfaire une punition pour être efficace. Elle doit être : 1, rare, 2. certaine, 3. immédiate, 4. proportionnée à la faute, 5. proportionnée à la sensibilité physique et morale de l'enfant.

Quand la faute est grave, la réprimande et l'exhortation prennent un caractère particulier. On exerce sur l'enfant une première influence par le milieu, par l'autorité morale du maître, et on pratique ce que M. F. Hément appelle la suggestion au premier degré. On détermine chez l'enfant un état d'assoupissement qui affaiblit sa volonté sans l'anéantir, et on lui parle alors de la faute qu'il a commise, on lui en fait comprendre la gravité et on lui inspire le regret de l'avoir commise et le désir de se corriger.

La parole du maître est bien plus efficace dans cet état ; l'effet est sans force pour résister.

Non seulement les défauts de caractère peuvent être ainsi corrigés, mais quelques affections maladives. L'enfant vicieux est un malade qu'il faut soigner, non un coupable qu'il faut châtier. La punition doit être une cause d'amélioration, et en ce sens elle devient un auxiliaire dans l'éducation.

Dans une malle.—La *Lanterne* de Paris nous raconte quelle scène étrange a, dernièrement, mis en émoi un hôtel du boulevard Magenta.

Un garçon, engagé depuis le matin, avait pris les clefs accrochées au bureau pour faire les chambres.

Il entra bientôt dans un petit appartement de deux pièces.

Le locataire était absent. Il n'était pas rentré depuis la veille. Le lit était intact.

Au milieu de la chambre se trouvait une malle de dimensions exagérées.

Le garçon, très indiscret, examina la malle et s'aperçut qu'elle n'était pas fermée à clef.

Il l'ouvrit.

Mais à peine avait-il soulevé le couvercle, qu'il poussait un cri horrible.

Il venait d'apercevoir un cadavre étendu dans la malle.

Le mort était vêtu d'un habit de soirée, et dans ses mains, finement gantées, il tenait un flacon.

Le garçon, affolé, prévint le patron.

—Vous êtes fou, mon ami, lui dit ce lui-ci. M. P.... est parti hier et ne reviendra que dans un mois.

Il y a quinze jours environ, descendait à l'hôtel dont nous parlons, un gentleman des plus corrects, âgé d'environ quarante ans.

Il déclara se nommer P...., né à Londres, venant de Nice.

Il s'installa au second étage dans un petit appartement très confortable.

P.... était toujours triste et taciturne. Il n'engageait jamais conversation avec ses voisins de table d'hôte, et répondait par des monosyllables à leurs indirectes questions.

Avant-hier, il déclarait au propriétaire de l'hôtel qu'il s'absentait pour plusieurs jours, payait un mois de loyer, et déclarait qu'on entrât dans son appartement pendant son absence.

Mais l'Anglais propose et le hasard dispose.

Le patron de l'hôtel, prévenu par le garçon, se rendit à la chambre de P....

Celui-ci était couché dans sa malle, confortablement capitonnée. Une forte odeur de chloroforme était répandue dans la chambre.

On trouva une lettre, écrite en anglais, dont voici la traduction. "Je l'aimais trop. Je ne puis plus vivre sans elle."

Le corps de P.... était encore chaud. Un médecin, prévenu en toute hâte, put l'arracher à la mort, le suicidé était profondément anesthésié.

Il s'était couché à sept heures dans la malle, avec le chloroforme. Le garçon, par hasard, était arrivé quelques instants après.

On dit que P.... a violemment insulté ceux qui l'ont rappelé à la vie.

La photographie du fond de l'œil.—C'est un problème qui occupe l'attention de plusieurs savants. Cohn et Du Bois-Reymond constatent, dans un récent mémoire inséré par le *Centralblatt für prakt. Augenheilkunde*, l'impossibilité, avec les moyens actuels, d'obtenir l'image photographique du fond de l'œil vivant, bien qu'on puisse déjà fixer celle de l'œil artificiel. La raison des échecs se trouve dans la réflexion moins intense des rayons lumineux par le premier que par le second.

Par contre, il est possible d'obtenir la photographie instantanée de l'iris et de juger ainsi de son état normal ou de ses variations pathologiques. Les appareils sont suffisamment perfectionnés pour obtenir ce résultat, et la seule condition à remplir est d'avoir un éclairage suffisant.

A cet effet, il faut employer la lumière dégagée par la combustion rapide d'un mélange de magnésium et de chlorate de potasse. La sensibilité des plaques photographiques instantanées fait saisir les contractions nerveuses ; aussi la précision de ce procédé autorise à espérer que prochainement un nouveau perfectionnement permettra enfin d'obtenir l'image photographique du fond de l'œil. (*Annales d'hygiène publique.*)

De l'insalubrité des caves.—Il était et il est encore admis aujourd'hui qu'un édifice élevé sur caves remplit les meilleures conditions d'hygiène. Christian Nussbaum condamne absolument ce système. La cave, d'après lui, est toujours une cause d'insalubrité, non seulement à cause de l'humidité qu'elle entretient, mais aussi à cause des émanations du sol qui finissent par se répandre dans l'immeuble entier, en y portant le germe de maladies nombreuses. Il faudrait la remplacer par un lit de bétonnement ou asphalte, assis sur une bonne couche de gravier ou de sable.

Toutefois, on peut conserver la cave en prenant les précautions suivantes : son sol doit être toujours à 50 centimètres au moins au-dessus du plus haut niveau que peut atteindre la nappe d'eau locale ; les parois et le sol doivent être imperméables, et il convient d'entourer la cave d'un double mur pour la circulation de l'air extérieur, la gaine isolante, qui doit avoir de 50 à 60 centimètres de largeur, communiquera d'une part avec l'espace intérieur à l'aide de baies grillées, d'autre part avec l'air extérieur, à l'aide d'une cheminée se ressuant sur le toit du bâtiment. La cave est ainsi isolée de tous les agents provenant du sol et forme une chambre très aérée et très sèche, condition essentielle à la conservation des aliments qui y sont déposés et à l'hygiène de l'immeuble, qui ne peut plus recevoir d'humidité que par ses façades. (*Archives de médecine et de pharmacie militaire.*)

### Exploration à la fontaine et au lac souterrain des Douze, en France.

M. A. Fablé publie dans le *Journal de l'Aveyron*, en date du 16 juin 1888, le récit d'une exploration à la fontaine et au lac souterrain des Douze. Il fait appel aux amateurs d'émotions et d'inconnu. Bien des touristes exposent leur vie pour atteindre le sommet de pics glacés d'où ils jouissent de points de vue magnifiques peut-être, mais il y a certes moins d'imprévu dans leurs escalades que dans l'exploration de cavernes immenses et ignorées : qui pourrait dire les surprises réservées à ceux qui les premiers parcourront, à six cents mètres sous terre, une vaste région, comparée par tous les géologues à une éponge et dont la masse se trouve aux trois quarts évidée par le travail des eaux souterraines !

Les grottes du Mammouth, en Amérique, possèdent plus de cinquante kilomètres de galeries déjà explorées et attirent chaque année une foule de touristes des cinq parties du monde.

A qui reviendra l'honneur de visiter le premier et d'attacher son nom à celles du Causse-Méjan, peut-être plus merveilleuses encore que celles du Mammouth ?

En ce moment, de nombreux excursionnistes visitent aussi le fameux pont de Gabarit, placé sur le chemin de fer de Saint-Chély à Saint-Flour ; qu'ils se gardent bien de traverser ces montagnes sans rendre visite aux gorges du Tarn. L'itinéraire le plus commode pour y arriver est de descendre à la station de Bonassac-la-Canourgue. On trouve, dans cette dernière localité, des chevaux et des voitures qui vous conduisent, par le Causse, jusqu'à Sainte-Enimie. Si l'on se trouvait embarrassé ou en quête d'informations pour faire ces pittoresques excursions, que l'on s'adresse, à la Canourgue, à M. le docteur Boudon ; dans l'intérêt de guides et des pauvres gens de ces régions peu fortunées, il s'empressera de donner tres obligeamment tous les renseignements dont on pourrait avoir besoin.

Fariboles :

Ce que l'assassin redoute le plus, c'est que le juge lui cause....de la peine....de mort.

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés, D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam.

D. H. Holmes.

Cette semaine nous avons reçu un grand assortiment de Bonneterie qui sera étalé sur nos comptoirs de bargains spéciaux.
Bas de coton rayés en couleur de fantaisie pour femme à 20 et 25 cts la paire.
Bas noirs et couleurs unies pour femme à 25 cts.
Bas à raies de fantaisie, qualité extra, à 30 et 35 cts.
Bas en couleur, fil de Lisle brillant, à 50 cts.
Chaussettes à raies de fantaisie pour homme, à 20 cts.
Chaussettes à raies de fantaisie pour homme, à 35 cts.
Nous invitons respectueusement le public à venir examiner les articles ci-dessus mentionnés, assurés que nous sommes qu'ils sont marqués 33 1/3 pour cent au-dessous de leur valeur réelle.

AUSSI

200 pièces de Sattéens française de la meilleure qualité à 25 cts, provenant des célèbres manufactures des Frères Koechlin et de Scherer Bobt & Cie ; toutes de dessins choisis.
Notre magasin fermera à 5 heures P. M. tous les soirs durant la saison des chaleurs.

155 Canal St.
8 juil—1an—dim mar jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 87—mar jeu dim—

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—NEWTON BUCKNER, Chairman ; RODOLPHE VOERSTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE
HENRY V. OGDEN Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW Assistant Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1888.
Liste de publications.

| | |
|---|---|
| Andisson Honoré | Jaca Bernard |
| Barbezat Jean Elisa | Knechel Gustave |
| Bascaz Benoît | Lablatz Jean Pascal |
| Barns François | Lallabar Jean |
| Bloch Arsa | Laguo Jean Marie |
| Bordenave Paul | Lamanna Pierre |
| Braquet Marianne | Lauboul |
| Brun Jean | Lemoulier Séverin Léonard |
| Capdeville Laburgue Dominique | Mallieu Joseph succession de |
| Charmes François | Millier Max |
| Chaudet les époux | [illegible] |
| [illegible] | Noël Oscar Bélisaire |
| Colné Eugénie | Poujade Henri |
| Ducasse Marie | Quesnel Victor |
| Duffard Léon Bernard | Quesnel Victor Henri |
| Durand Simon | Rabour |
| Etienne Philippe | Rasset |
| Froment Claude | Reyès |
| Galland Ferdinand | Raya Paul Jules |
| Garoulas Jeanne | Seux Jean et son fils |
| Georgel Charles | Ziegler Joseph |
| Jardillier | Zitoun Marie |
| Jayet Gaspard | |

LETTRES.

| | |
|---|---|
| Trépier Philippe | Dusbreck Georges |
| Cavalier Mme Fanny | Zele Eugène |

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, [illegible] les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er juillet 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique à
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct 87—1an

GIRLS' TRICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

PHILIP WERLEIN,
135....RUE DU CANAL....135
LE MAGASIN DE PIANOS le meilleur marché DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
GRANDES RÉDUCTIONS,
Les meilleurs bargains qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ
18 déc—

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO.....Président
D. FATJO.....Vice-Président
J. B. TOURNE.....Caissier
Dépôts reçus et intérêt qu'ils osent.
20 mai—6 mois

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherrys, Vins de Porto, Rhum Jamaïque, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Heidsieck & Cie, Whiskies célèbres de Cabin, Belle & Cie.
10 déc—1an

Avis de Société.—A ce jour j'ai pris pour associé M. M. GRUNEWALD et M. JOSEPH FLANNER comme associés dans mes affaires. La raison sociale sera à l'avenir LOUIS GRUNEWALD & CIE. Je remercie mes amis et amis pour leurs faveurs dans le passé et espère qu'ils voudront bien les continuer pour la nouvelle raison sociale.
LOUIS GRUNEWALD & CIE.
Magasin de Musique, 18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
31 juil—7t

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161.........Rue du Canal.........161
A un assortiment complet d'instruments d'optique, d'arpentage de marine et de mathématiques. Attention spéciale consacrée à la réparation de tous les instruments du genre. Thermomètres à sucre. Saccharimètres vendus et réparés. Besicles, Lorgnons et Lunettes. Un opticien expérimenté est attaché à la maison.
Instruments à dessin, Papier, etc., etc.
Sept—1an—Dim Mar—Jeu

KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort.
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249.....Rue Royale.....249
Téléphone 710.

BEQUILLES,
BAS ELASTIQUES.
Nouveaux abdominaux, Bandages herniaires, Supports pour les épaules, etc., dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT
200 St Charles, entre Julie et St Joseph.
31 mai—1 an

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi le 19 juin 1889.
Pour informations s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
28 juil—2m Farmdale P. O. Ky.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'E offre pour Rideaux.

TE-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
Vins supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 129 rue Royale ; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire ; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux Te-Kalon. 17 fév 88—1anPP.

American Homestead Company de la Nlle-Orléans.
Organisé en 1883.

| | |
|---|---|
| Capital autorisé | $3,000,000 |
| Capital souscrit | $584,600 |
| Capital payé | $100,320 |

Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.
Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un des officiers ou à un membre quelconque de la Compagnie.
Officiers depuis l'organisation :
ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Baronne.
WM FRANTZ, Trésorier, 58 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 19, City Hall.
21 juil—1m

Changement de local.
Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100......Rue du Canal......100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes ET TOILES CIRÉES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant ces avantages de la modicité de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises, sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste,
40 rue Toulouse.

ASSURANCES

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE QUATRIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1888, y compris les primes non acquises de l'année précédente : | | |
| Sur risques d'incendie | $169,969 74 | |
| Sur risques maritimes | 4,661 87 | |
| Sur risques de rivières | 5,665 35 | |
| Total des primes | $180,296 96 | |
| Moins—Primes non acquises | 13,446 | |
| Primes nettes acquises au 31 mai 1888 | | $166,850 96 |
| Pertes payées. | | |
| Sur risques de feu | 35,371 88 | |
| Sur risques maritimes | 1,988 23 | |
| Sur risques de rivières | 2,731 59 | |
| Taxes et dépenses, moins intérêts | 16,712 56 | |
| Réassurances et primes rendues | 16,221 16 | |
| | | 73,025 42 |
| Profits | | $93,825 54 |
| Moins 7 1/2 de dividendes déclarés | | 15,000 00 |
| Surplus | | 78,825 54 |
| La Compagnie possède de l'actif suivant : | | |
| Propriétés foncières | $275,482 28 | |
| Actions de banques et de chemins de fer | 40,720 11 | |
| Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres | 33,766 11 | |
| Billets recevables | 49,799 09 | |
| Primes en cours de collection | 23,236 53 | |
| Actions d'assurances | 800 00 | |
| Billets hypothécaires en par jugement | 14,335 00 | |
| Argent comptant | 22,539 32 | |
| | | $500,680 45 |

L'exposé ci-dessus est une copie juste vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait sous serment pardevant moi ce 29me jour de juin 1888.
Signé. JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| C. A. Gaiffrais | Jos. A. Shakspeare, |
| M. W. Smith | W. H. Bofinger |
| Paul Capdevielle | Aldeu McLellan |
| Aristide Hopkins | John B. Lafitte |
| Paul Fourchy | D. Fatjo |
| C. Bassetti | |

1 juillet—1an

21me État de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendie | $183,534 7[illegible] | |
| Primes sur mers | 3,229 [illegible] | |
| Primes sur rivières | 1,189 [illegible] | |
| Totales primes | | $187,954 00 |
| A ajouter : Risques non acquises de 1886 | | 27,801 1[illegible] |
| Total | | $215,755 1[illegible] |
| A ajouter Intérêt, profits et pertes | $33,077 66 | |
| Moins appointements et dépenses générales | 12,224 12 | |
| Fonds de surplus de 1886 | | 20,853 5[illegible] |
| | | 19,367 0[illegible] |
| Total | | $265,975 7[illegible] |
| Pertes payées— | | |
| Sur primes d'incendie | $84,478 00 | |
| Sur primes de mers | 5,138 [illegible] | |
| Sur primes de rivières | 1,756 17 | |
| | $91,372 81 | |
| Compte de réassurances | | |
| Primes remboursées et commissions | 34,630 77 | |
| Taxes Etat et de ville, Bureau des Underwriters corps de sauvetage souscriptions | 45,666 87 | |
| | 6,923 77 | |
| | | $176,813 [illegible] |
| Total | | $89,162 [illegible] |
| Réserve pour— | | |
| Primes non expirées | $37,148 53 | |
| Pertes non payées | 12,648 95 | |
| Dividende de 5 0/0 déclaré en juillet 1887 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus de 1887 | 19,367 02 | |
| | $89,162 50 | 89,162 50 |

ACTIF

| | |
|---|---|
| Billets reçus pour primes | 64 00 |
| Primes en collection | 36,959 [illegible] |
| Prêts sur nantissements | 9,850 [illegible] |
| Prêts sur hypothèque | 5,925 00 |
| Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville | 99,815 00 |
| Banques, assurances et autres stocks | 20,945 00 |
| Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières | 69,619 [illegible] |
| Meubles et installations | 5,367 7[illegible] |
| En caisse et en banque | 32,616 5[illegible] |
| | $279,162 [illegible] |

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans, ce 12me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUBERBIER. | HERM. CURTIUS |
| J. J. WECKERLING | J. J. LANGLES. |
| J. HASSINGER | J. E. MERILH. |
| F. W. DIELMAN. | JOHN THORN. |
| J. B. MEYERS | LOUIS GRUNEWALD |
| GEO. H. BRAUGHN. | A. G. RICKS. |
| FRANK VATTER. | W. W. HUCK. |
| | C. B. FISCHER. |

15 jan—1m

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues : | | |
| Sur risques de feu | $225,406 98 | |
| Sur risques de marine | 3,756 82 | |
| Sur risques de rivière | 3,110 34 | |
| | $232,274 14 | |
| A ajouter, primes non acquises de 1886 | 70,255 00 | |
| Primes totales | $302,529 14 | |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes | 27,397 12 | |
| Revenu | $329,926 26 | |
| A déduire, pertes payées : | | |
| Sur risques de feu | $119,852 81 | |
| Sur risques de marine | 7,199 67 | |
| Sur risques de rivière | 155 63 | |
| Total des pertes payées | $127,208 11 | |
| Retour de primes et cancellations | 5,221 17 | |
| Commissions | 38,937 23 | |
| Réassurances | 17,869 54 | |
| Licences | 1,000 00 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc. | 34,406 30 | |
| Déboursés | | $221,642 36 |
| Surplus | | $108,283 90 |
| Primes non acquises de 1887 | $ 60,695 00 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 34,000 00 | 94,695 00 |
| Bénéfice net | | $13,588 90 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en caisse | $ 34,758 94 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents d'autres Etats | 13,912 61 |
| $10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 | 12,700 00 |
| $121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans | 134,310 00 |
| $63,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn Bonds) | 71,953 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 12,628 77 |
| Prêts sur hypothèque | 42,484 34 |
| Billets à recevoir | 3,035 00 |
| Billets à recevoir pour primes | 3,421 65 |
| Actions et autres valeurs | 12,144 90 |
| Meubles et installations de bureaux | 2,500 00 |
| Total | $358,844 01 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT....$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

T. R. LYMAN.....Président
J. H. OGLESBY.....Vice-Président
THAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

| | |
|---|---|
| Joseph Bowling | Chas M. Whitney, |
| Geo. W. Sentell, | J. H. Oglesby, |
| C. Marinoni, | T. R. Lyman, |
| J. J. Reiss, | Charles H. Holsea, |
| Lucien Delery, | S. C. Coston, |
| R. F. W. Bachman, | Charles Newman |
| Joseph Kohn, | M. Gillis, |
| James T. Rodd. | Chas. A. Rice |
| | D. R. Calder, |

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississipi et l'Arkansas.
10 juil 86—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
27 RUE DECATUR.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 30 JUILLET—CLASSE No 280
Tirage de 4 heures P. M.

| 1re | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 59 | 20 | 8 | 53 | 62 | 67 | 23 | 61 | 31 | 11 | 5 | — | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 30 juillet 1888—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
ALEX. HARRIS
D. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

AMUSEMENTS.

Saison 1888.
Washington Hotel, à Milneburg.
Pour les bains de famille il n'y a pas de meilleur endroit ; le chemin du Fort Espagnol est en bon état pour les voitures. Le dernier train laisse Milneburg à 10 1/2 heures P. M.
JOHN TRISCONI.
17 juil—17 au 2 août

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES DELPY
Brévetées et récompensées aux Expositions.
Produisant un bloc de glace massif, en quelques minutes par une simple opération ou la crème à la glace, des creams en les carafes frappées, etc.
RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique,
L. DERMIGNY & CIE.,
126 West 25th Str, NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.

SINAPISME ... EMPLÂTRE de MOUTARDE de FOUGERA ... SINAPISMOS de MOSTAZA de FOUGERA
Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, [illegible]

CHARTE
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL soit su que le VINGT-SIXIÈME (26me) jour du mois de JUIN, de l'année mil huit cent quatre-vingt huit et la cent douzième de l'indépendance des Etats-Unis, Pardevant moi, JAMES SIMON, notaire dûment commissionné, assermenté et qualifié, en la paroisse d'Orléans et en la présence des témoins ci-après nommés et [illegible], ont comparu les diverses personnes dont les noms sont apposés à cet acte, lesquelles personnes ont déclaré que, se conformant aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles ont fondé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent.

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation est la FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY. Elle aura le privilège de subsister, en vertu de son titre d'incorporation pendant une durée de vingt-neuf années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute avant par un vote des deux tiers de ses membres, à une assemblée spéciale convoquée dans ce but par [illegible] d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle Orléans, et un avis écrit envoyé à l'adresse de chacun des actionnaires. Son principal domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, mais elle aura le droit d'établir un additionnel en la ville de Mexico.

ARTICLE II.

L'objet et les fins de cette corporation sont déclarés être l'encouragement des rapports publics et particuliers et le concours au développement et l'avancement des intérêts du commerce, des arts et de l'industrie dans la République du Mexique et dans les divers Etats des Etats-Unis d'Amérique. Pour l'accomplissement de ces fins la corporation sera revêtue du pouvoir d'acheter et de vendre toute la propriété mobilière et immobilière, d'acquérir de concéder et d'acheter des concessions publiques dans les pays mentionnés ; contracter et remplir [illegible] concessions, privilèges, franchises et terrains de les louer ou sous-louer et hypothéquer tous les biens que la loi du Mexique ou les Etats-Unis et celle de louer, sous-louer ou hypothéquer [illegible] ra aussi l'émettre des [illegible] telles hypothèques de faire [illegible] de négocier la vente des obligations ou d'autres biens.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation sera de CENT-VINGT MILLE PIASTRES, $120,000 divisé en deux cent quarante actions de cinquante piastres chacune. Le fonds capital sera payé comme l'indiquera le Conseil de Direction. La Compagnie commencera ses opérations dès que soixante mille piastres du capital auront été souscrites. A toutes les élections, chaque action aura droit à un vote, vote qui pourra donner l'actionnaire ou fondé de pouvoirs.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de cette compagnie sont investis dans un Board de Directeurs de cinq personnes, actionnaires, qui seront élus annuellement le premier lundi de Mai de chaque année. Ils auront le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires pour le gouvernement et la conduite de la compagnie, et de changer, altérer et diriger ordre et de nommer tous les officiers subordonnés et agents et de fixer leurs appointements. Ils nommeront un de leurs membres Président et un Vice-Président et choisiront un Secrétaire et un Trésorier, qui peut être le même membre du Board, dont les devoirs et pouvoirs seront fixés par le Board dans leurs règlements, et à un d'eux individuellement ou pourra servir les notices légales. Ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qu'ils auront qualifié.

Attilius Bassetti, Edgar H. Brothson, John G. Byrd, Henry Maspero et Louis F. Rice constitueront le premier Board de Directeurs, qui resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de juillet 1889. En cas de mort, de démission ou d'incapacité, d'action d'un des directeurs peu dant son terme d'office, la vacance sera remplie par les autres membres du Board.

ARTICLE V.

A l'expiration de cette charte ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées et son actif distribué par deux commissaires, qui seront élus à une séance spéciale des actionnaires, convoquée après trente jours d'avis public et spécial, ainsi qu'il est spécifié ci-dessus.

ARTICLE VI.

Le président peut, à sa discrétion, et devra, sur la demande écrite de trois actionnaires, représentant au moins vingt actions de stock, appeler des séances spéciales des actionnaires. A toutes les séances des actionnaires la majorité du fonds-capital devra être présente ou en personne ou par proxy pour constituer un quorum.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour des contrats ou fautes de cette corporation, pour aucune autre somme que la balance due à la compagnie sur les actions qu'il possède. aucune simple informalité dans l'organisation n'aura l'effet de rendre cette Charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son stock, mais si un souscripteur quelconque ne payait pas sa souscription au stock, conformément à la résolution du Board de Directeurs, ainsi que cela a été prévu dans l'Article III de cette charte, il aura forfait, après cinq jours d'avis écrit, le montant déjà payé à la compagnie, et le Board de Directeurs pourra à son option, offrir en vente son intérêt, afin de le faire bon le déficit dans le capital de la compagnie, et le montant ainsi payé par les dits actionnaires sera forfait au profit des autres actionnaires.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour et la date qui ont précédé ceux où cela a été écrit, en présence de Walter J. Morton et John Francis [illegible], témoins compétents, qui ont apposé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation de la Foreign Credit & Exchange Co. ci-dessus mentionné, a été ce jour dûment enregistré dans ce bureau, livre [illegible] folio [illegible].
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.
Signé. GEO. GUYNAULT, Recorder des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie par ceci, que la copie ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif qui est en mon bureau et le certificat du Recorder des Hypothèques.
JAS. SIMON, Notaire Public.
28 juin—5f en 30 tours